

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 avril 2024 à 18h30
à l'Espace Cours

- **ORDRE DU JOUR** -

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 15 février 2024

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

➤ **A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2) :**

- N°2024/22 D'approuver la tarification applicable pour la mise en vente de produits dérivés sur le thème de l'exposition temporaire *Icônes, les images fantasmées* du Musée de l'Image qui se déroule du 24 février au 22 septembre 2024.
- N°2024/57 D'approuver un forfait pour charges applicable aux commerçants installés au sein du Marché Couvert pour l'année 2024 comme suit :
- pour moins de 3 jours de présence hebdomadaire
 - pour 3 jours de présence hebdomadaire
 - pour plus de 3 jours de présence hebdomadaire.

➤ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

- N°2024/2 D'approuver un marché subséquent n°3 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades et toitures du chœur, des chapelles du chœur et de la sacristie de la Basilique Saint-Maurice, avec le groupement d'entreprises représenté par son mandataire la société SARL ARCH-R.
- N°2024/6 D'approuver un marché pour une prestation de service correspondant à la réalisation et à la mise en œuvre d'un parcours signalétique lumineux reliant le centre-ville d'Epinal et le parc du Cours lors de la Fête des Images et le festival Les Imaginales pour l'édition 2024, avec Madame Marie-Jeanne GAUTHE.
- N°2024/7 D'approuver un marché pour des prestations complémentaires relatives à la préparation, l'élaboration, l'écriture technique, administrative et juridique du document de consultation des entreprises pour le futur contrat d'éclairage public, avec le Bureau d'études ACERE.
- N°2024/8 D'approuver un marché pour l'achat de jeunes plants destinés à être plantés durant la période estivale 2024, avec la société GRAINES VOLTZ.
- N°2024/9 D'approuver un marché pour l'achat d'arbres destinés à être plantés avenue des Templiers en remplacement de ceux abattus, auprès de la société PEPINIERES GUILLOT BOURNE.

- N°2024/12 D'approuver un marché pour une prestation de déblaiement de gravats sur le site de l'école Saint-Laurent, avec la société REVAL PREST.
- N°2024/13 D'approuver une convention de prestation de services relative à l'entretien des parties communes des entrées 5 et 7 de l'immeuble dit « Magdeleine B » situé rue Général Haxo à Epinal, dont la Ville d'Epinal est actuellement syndic de copropriété, avec la société LORRAINE SERVICES PROPLETE, qui sera refacturé à chaque copropriétaire aux tantièmes définis.
- N°2024/16 D'approuver un marché pour l'achat de terreau de jardinières pour le fleurissement de l'année 2024 avec la société GEPAC PATZER.
- N°2024/19 D'approuver un marché pour le remplacement de la porte d'entrée du pavillon n°1 de la Quarante Semaine, avec la société SERRURERIE SERVICE.
- N°2024/25 D'approuver des marchés relatifs à la rénovation de l'accueil du public au sein de la mairie, comme suit :
- Lot n°1 (démolition, gros œuvre) avec la société SAS MENIL RENOV' ;
 - Lot n°2 (menuiseries en aluminium) avec la société SAS SCHWEITZER ;
 - Lot n°3 (plâtrerie) avec la société SAS GONSOLIN ;
 - Lot n°4 (menuiseries intérieures) avec la société SARL MENUISERIE HOUILLON ;
 - Lot n°5 (électricité) avec la société SARL BATY ELEC ;
 - Lot n°6 (chauffage) avec la société SARL NICOLAS CUNY ;
 - Lot n°7 (revêtements de sols) avec la société SARL FRANCESCONI ;
 - Lot n°8 (peinture) avec la société EURL ADN PEINTURE.
- N°2024/26 D'approuver un marché pour une prestation de service correspondant à des relevés de géomètre dans le but d'établir des coupes longitudinales et transversales ainsi qu'un plan dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien cinéma Vox, avec Monsieur Olivier CHARDOT, géomètre.
- N°2024/31 D'approuver un accord-cadre à bons de commande, renouvelable deux fois par reconduction expresse, relatif aux travaux de mise à niveau, de remplacement ou de création de bornes incendie, avec la société RAY SAS, dans le cadre de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).
- N°2024/59 D'approuver un accord-cadre à bons de commande reconductible expressément 2 fois concernant des prestations de maintenance et d'entretien des poteaux et bouches d'incendie, avec la société SUEZ Eau France, dans le cadre de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).
- N°2024/36 D'approuver un marché pour des prestations de service relatives au site internet de la Ville, avec la société SECTION 4 comme suit :
- Maintenance du site internet
 - Formation sur le fonctionnement du site.
- N°2024/37 D'approuver deux marchés d'une durée de 5 années chacun pour la location d'outils destinés aux courriers de la Ville, avec la société DOC'UP comme suit :
- Location d'une machine à affranchir
 - Location d'une machine de mise sous pli.

N°2024/42 D'approuver un accord-cadre à bons de commande concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public relative au chauffage urbain, avec le groupement d'entreprises Ferest Energies / Parme Avocats / Adrial Conseils comme suit :

- Tranche ferme
- Tranche optionnelle.

N°2024/43 D'approuver les marchés relatifs à la dépose ou la neutralisation des alimentations de gaz et d'électricité avant la démolition d'immeubles situés rue Saint Michel, comme suit :

- Travaux sur les réseaux électriques avec la société ENEDIS ;
- Travaux sur les réseaux de gaz avec la société GRDF.

N°2024/53 D'approuver un accord-cadre à bons de commande concernant une prestation d'accompagnement de l'équipe de jardiniers pour l'entretien du golf, avec la société TERIDEAL TARVEL.

N°2024/54 D'approuver un accord-cadre à bons de commande reconductible tacitement 3 fois concernant l'acquisition de fournitures scolaires avec la société SAS LACOSTE.

N°2024/55 D'approuver un accord-cadre à bons de commande reconductible tacitement 3 fois concernant une mission de surveillance des ponts, avec la société SARL DEGIS.

N°2024/60 D'approuver un accord-cadre à bons de commande reconductible expressément 2 fois concernant des prestations d'études géotechniques, avec la société FONDASOL, dans le but d'analyser les caractéristiques physiques et mécaniques des sols lors de projets de construction ou d'aménagement.

➤ **A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**

N°2024/3 D'approuver la conclusion d'une convention de louage réciproque, entre la Ville d'Epinal et l'association Xaronval Village 1900 pour du mobilier rétro utilisé lors d'événements culturels de la Ville sur l'année 2024 et des stands pour les événements de l'association.

N°2024/4 D'approuver la conclusion d'une convention entre la Ville de Chalon-sur-Saône / Musée Nicéphore-Niépce (bailleur) et le Musée de l'Image (preneur), pour le prêt de 36 œuvres exposées dans le cadre de l'exposition temporaire *Icônes, les images fantasmées* qui se déroule du 24 février au 22 septembre 2024.

N°2024/10 D'approuver la conclusion d'une convention entre le Musée de l'Image (bailleur) et l'Abbaye royale de Fontevraud – Centre culturel de l'Ouest (preneur), pour le prêt de deux œuvres.

N°2024/15 D'approuver la conclusion d'une convention d'occupation, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et Epinal Habitat (preneur) concernant la parcelle cadastrée AM 670 située rue Jacquard à Epinal pour une durée maximale de trois années, dans le but d'établir les installations de chantier dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Champ du Pin.

- N°2024/30 et N°2024/32 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux, les charges étant assumées par le preneur, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (preneur), concernant une partie d'un local situé 40 rue Struthof dans le but d'y installer un projet d'habitat inclusif sur le quartier de La Vierge, ainsi qu'un avenant à la convention d'occupation actuelle avec l'association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance pour permettre cette double occupation.
- N°2024/33 D'approuver la conclusion d'une convention entre le Musée de l'Image (bailleur) et le Musée du verre et du cristal de Meisenthal (preneur), pour le prêt de deux œuvres.
- N°2024/35 D'approuver la conclusion d'une convention entre le Musée de l'Image (bailleur) et les Musées de la Ville de Strasbourg (preneur), pour le prêt de quatre œuvres.
- N°2024/48 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition et d'exploitation de trois ruchers municipaux entre la Ville d'Epinal (bailleur) et Monsieur Daniel PETITGENET (preneur).
- N°2024/64 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition du local n°28 situé aux Boutiques de Saint Nicolas entre la Ville d'Epinal (bailleur) et la société FLEUR DE LYS (preneur).
- **A l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :**
- N°2024/40 D'approuver l'exercice du droit de préemption et ainsi acquérir les parcelles cadastrées AB 1318, AB 1319 et AB 1320 situées rue des Minimes, dans le but de posséder pleinement l'espace piéton de la rue.
- **A la réalisation de lignes de trésorerie (alinéa 20) :**
- N°2024/29 D'approuver la mobilisation d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne.
- **A l'attribution de subventions (alinéa 26) :**
- N°2023/366 D'approuver la demande de subvention pour le financement de la phase 2 du Projet Alimentaire Territorial (PAT), correspondant à la rénovation de la cuisine de la maison de retraite Le Chapitre ainsi qu'à l'achat de matériel permettant la livraison des repas aux écoles, auprès :
- Du Conseil Départemental des Vosges
 - De l'Etat.
- N°2024/23 D'approuver la demande de subvention pour le financement de deux gilets pare-balle à destination des agents de la police municipale auprès de l'Etat.
- N°2024/24 D'approuver la demande de subvention pour le financement de deux caméras mobiles à destination des agents de la police municipale auprès de l'Etat.

PÔLE RESSOURCES

1 – DIRECTION DES FINANCES

1.1 – Budget

1.1.1 - Budget primitif 2024

Le Conseil municipal est appelé à approuver le budget primitif 2024.

1.1.2 – Programme des travaux patrimoniaux de la forêt communale pour l'année 2024

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le programme de travaux en forêt pour l'année 2024, établi avec l'Office National des Forêts.

1.2 – Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal est amené à approuver pour l'année 2024, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation (uniquement pour les résidences secondaires, les logements vacants et les logements occupés par les personnes morales) : 18,81%
- Foncier bâti : 49,18%
- Foncier non bâti : 38,30%

1.3 – Fixation des durées d'amortissements des immobilisations

Le Conseil Municipal est amené à approuver la mise à jour des durées d'amortissements des immobilisations.

2 - POLE VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE

2.1 – Contrat de ville 2024-2030

Le Conseil Municipal est amené à approuver un nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030 avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) pour permettre la constitution d'un cadre d'action dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

2.2 - Carte scolaire – année scolaire 2024-2025

Le Conseil Municipal est amené à prononcer un avis sur les mesures envisagées dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

2.3 – Convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'intérêt collectif – Office départemental des centres de vacances et de loisirs pour l'année civile 2024

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs précisant les prix de journée des classes nature 2024.

2.4 - Contribution au Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Epinal (S.I.S.S.E.)

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une participation de la Ville d'Epinal au profit du S.I.S.S.E. pour l'utilisation de ses trois gymnases pour l'année 2024.

2.5 - Adhésion à l'association de la Ligue de l'Enseignement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal à la Ligue de l'Enseignement ainsi que la désignation de ses représentants.

3 - POLE ATTRACTIVITE

3.1 - AFFAIRES SOCIALES

3.1.1 - Motions relatives aux services de santé sur Epinal

3.1.1.1 – Motion sur le constat de la déliquescence des services de santé

Le Conseil Municipal est amené à approuver une motion demandant à ce que des moyens soient mis en place dans le cadre des services d'urgence et de santé publique, permettant ainsi à chacun de bénéficier d'une offre de soins digne.

3.1.1.2 – Motion sur l'absolue nécessité de créer un plateau de coronarographie au Centre Hospitalier Emile Durkheim d'Epinal

Le Conseil Municipal est amené à approuver la motion, portée conjointement par le Centre Hospitalier Emile Durkheim et le Centre Hospitalier de Remiremont, relative à l'inscription de la création d'un plateau de coronarographie sur les Vosges dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028.

3.1.2 – Avenant n°3 à la Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'avenant n°3 à la Convention Territoriale Globale (CTG) relatif au financement des équipements jeunesse sur le territoire de la ville et aux modalités d'échange de données entre les membres.

3.2 - AFFAIRES CULTURELLES

3.2.1 – Festivals des Imaginales et de la Fête des Images édition 2024

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'organisation de la 23^{ème} édition du festival les Imaginales ainsi que de l'édition 2024 de la Fête des Images qui se dérouleront simultanément du 23 au 26 mai 2024 sur le thème « Memento Mori ».

3.2.2 – Adhésion à l'Agence culturelle Grand Est

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal à l'Agence culturelle Grand Est, permettant ainsi à la Ville de bénéficier de matériels scéniques.

3.3 - AFFAIRES EVENEMENTIELLES

3.3.1 – Versement de subventions d'accompagnement

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement de subventions d'accompagnement accordées dans le cadre du soutien de la Ville aux associations pour la location du Centre des Congrès, comme suit :

- Au Club Vosgien dans le cadre de son Assemblée Générale le 25 février 2023,
- Au Club Vosgien dans le cadre de son Assemblée Générale le 17 février 2024,
- Au CIQ du Saut le Cerf dans le cadre de son vide-greniers le 4 février 2024,
- A l'association France Parkinson dans le cadre d'une manifestation le 13 février 2024.

3.3.2 – Versement d'une subvention à l'Union des Combattants d'Afrique du Nord

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Union des Combattants d'Afrique du Nord.

3.3.3 – Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Vosges pour le Trail des Terroirs

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention de partenariat entre la Chambre d'Agriculture des Vosges et la Ville d'Epinal concernant l'organisation de la 19^{ème} édition du Trail des Terroirs Vosgiens, VTT et sa Marche Dégustation.

4 - POLE AMENAGEMENTS

4.1 - AMENAGEMENTS URBAINS ET ENVIRONNEMENT

4.1.1 – Candidature à la labellisation territoire engagé climat-air énergie 3 étoiles

Le Conseil Municipal est amené à approuver le plan d'actions « Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Energie » réalisé par la Ville d'Epinal dans le but de demander la labellisation.

4.1.2 – Avenant n°1 au marché de travaux du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) tranche 2 – lot 5.1 relative aux aménagements paysagers / espaces verts

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'avenant n°1 au marché de travaux du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) concernant la tranche n°2 – lot 5.1 relative aux aménagements paysagers et espaces verts, dans le but d'allonger le délai d'affermissement des tranches optionnelles du marché.

4.1.3 – Constitution d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS sur le parvis Bragard

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention portant sur une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS, sur les parcelles cadastrées AM 774 et AM 775 situées rue Christophe Denis à Epinal, dans le cadre de l'aménagement du parvis Bragard.

4.1.4 – Convention pour l'aménagement du parc de l'Hôtel de la Préfecture

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention avec la Préfecture des Vosges pour l'aménagement de l'espace paysager du parc de l'Hôtel de la Préfecture.

4.2 - AFFAIRES TECHNIQUES

4.2.1 – Conventions de versement de fonds de concours

4.2.1.1 – Convention de versement de fonds de concours pour le renouvellement de la canalisation d'eau pluviale urbaine de la rue d'Alsace

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention de versement de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) pour le renouvellement d'une canalisation d'eau pluviale urbaine située rue d'Alsace.

4.2.1.2 – Convention de versement de fonds de concours pour le renouvellement de la canalisation d'eau pluviale urbaine de la rue de la Bassotte

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention de versement de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) pour le renouvellement d'une canalisation d'eau pluviale urbaine située rue de la Bassotte.

4.2.2 – Cession de deux véhicules

Le Conseil Municipal est amené à approuver la cession de deux véhicules au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

4.2.3 – Actualisation des routes à grandes circulation

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'actualisation des routes classées à grandes circulation, en déclassant de cette catégorie les rues Gilbert Grandval, Maréchal Victor, 11^{ème} génie, et le classement dans cette catégorie de la RD42 et la voie Avenue Général Degoislard de Monsabert.

4.3 - AFFAIRES FONCIERES ET FORESTIERES

4.3.1 – Cession de la parcelle cadastrée BX 71 et d'une emprise issue de la parcelle BX 146 situées Terres Saint-Jean

Le Conseil Municipal est amené à approuver la cession de la parcelle cadastrée BX 71 et d'une emprise issue de la parcelle cadastrée BX 146, chacune représentant respectivement 4 515m² et 364m², située aux Terres Saint-Jean à Epinal, au profit de Monsieur Christophe NOSJEAN.

4.3.2 – Cession d'une emprise issue de la parcelle communale cadastrée AT 33 située rue Saint Michel

Le Conseil Municipal est amené à approuver la cession d'une emprise issue de la parcelle communale cadastrée AT 33 d'une superficie maximale de 723 m², située rue Saint Michel à Epinal, au profit de Monsieur et Madame JOVANOVIC.

4.3.3 – Acquisition des parcelles cadastrées AT 493, 495 et 497 situées rue de la Pelle

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AT 493, 495 et 497 d'une superficie d'environ 113 m², située rue de la Pelle à Epinal, auprès de la société TOUTIMMO.

4.3.4 – Acquisition de la parcelle cadastrée CD 53 située rue des Graveurs

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CD 53 d'une superficie d'environ 105 m² située rue des Graveurs à Epinal, auprès de Madame Lydia LUIS.

4.3.5 – Renouveaulement de l'adhésion au Processus Européen des Forêts Certifiées (PEFC)

Le Conseil Municipal est amené à approuver le renouvellement de l'adhésion au label Processus Européen des Forêts Certifiées (PEFC), qui permet notamment d'attester de la gestion responsable et durable de la forêt communale, pour une durée comprise entre 2024 et 2029.

5 - PÔLE RESSOURCES

5.1 - AFFAIRES JURIDIQUES

5.1.1 – Assurance en cyber-risques

Le Conseil Municipal est amené à approuver un marché d'assurance en cyber-risques avec la société BEAZLEY, dont chaque collectivité membre du système d'informations mutualisé participera à hauteur de sa quote-part.

5.2 - SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUES

5.2.1 – Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) spécialisée dans les marchés de fourniture ou de service sur l'installation, le maintien opérationnel de matériels informatiques ou de télécoms ou sur l'évolution des systèmes d'information.

5.3 - RESSOURCES HUMAINES

5.3.1 – Communication du rapport social unique

Le Conseil Municipal est amené à approuver la communication du rapport social unique relatif aux différentes données du personnel.

5.3.2 - Marché des titres-restaurant

5.3.2.1 – Avenant n°1 au marché de fourniture des titres-restaurant

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'avenant n°1 au marché de fourniture des titres-restaurant des agents de la Ville d'Epinal avec la société UP, dans le but de fixer une nouvelle valeur faciale du titre-restaurant ainsi que la part de participation de la Ville.

5.3.2.2 – Convention de groupement de commandes pour l'achat de titres-restaurant

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), le Centre Communal d'Action Sociale d'Epinal (CCAS) et la Souris Verte pour la passation des marchés concourant à l'achat de titres-restaurant pour les agents de la Ville.

5.3.3 - Mandat spécial

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.